



N° 02-2020

**COMPTE - RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LA FONTAINE SAINT MARTIN
du 2 Mars 2020
20h00**

L'an DEUX MIL VINGT, le DEUX MARS, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Christophe LIBERT, Maire.

Etaients présents : MM, Mmes les Conseillers Municipaux dont les noms suivent :

M. Christophe LIBERT, M. Dominique COLOMBEL, Mme Fabienne BRETIGNOL, Mme Aby SCHAFFER, M. Juan DE LA HORRA, Mme Marie GROULT, Mme Inès DURAND-GASSELIN, Mme Christiane MEACCI, M. Christophe DUPONT, M. Olivier GALERAN.

Absents : M. Jacques AUBRETON ayant donné procuration à M. Christophe LIBERT, Mme Laurence HORY, M. Eric BEDOUET, Mme Françoise BOUGARD, M. Didier GOUESSE.

A été élu secrétaire de séance : Mme Marie GROULT

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour :

- délibération relative à révision du prix de vente du lot 2 lotissement Louis Simon pour une superficie de 1 056m²

Approbation à l'unanimité.

M. le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour :

Finances

- Approbation du compte de gestion Principal 2019
- Approbation du compte de gestion Assainissement 2019
- Approbation du compte de gestion Clos Louis Simon 2019
- Vote du compte administratif Principal 2019
- Vote du compte administratif Assainissement 2019
- Vote du compte administratif Clos Louis Simon 2019
- Affectation du résultat CA Principal 2019
- Affectation du résultat CA Assainissement 2019
- Affectation du résultat CA Clos Louis Simon 2019
- Vote des d'Imposition 2020
- Vote du budget primitif Principal 2020
- Vote du budget primitif Assainissement 2020
- Vote du budget primitif Clos Louis Simon 2020
- Attribution des subventions aux Associations
- Révision du prix de vente du lot 2 Lotissement communal Louis Simon

Travaux

- Attribution de marché de rénovation de l'éclairage public

Enseignement

- Compte rendu du Conseil d'école

Divers

- Recensement de la population 2020
- Comice
- Questions diverses

Approbation des Comptes de Gestion 2019

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion Principal et Assainissement 2019 à l'unanimité. Le compte de gestion Clos Louis Simon 2019 est approuvé avec 9 voix POUR et deux abstentions.

Vote du Compte Administratif principal 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique COLOMBEL, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte Administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Christophe LIBERT, Maire
Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle pour le vote du compte Administratif,
Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou DEFICIT	Recettes ou EXCEDENTS	Dépenses ou DEFICIT	Recettes ou EXCEDENTS	Dépenses ou DEFICIT	Recettes ou EXCEDENTS
Résultats reportés		131 683,50	18 655,89		18 655,89	131 683,50
Opérations de l'exercice	392 519,28	447 164,78	166 558,07	125 253,80	559 077,35	572 418,58
TOTAUX	392 519,28	578 848,28	185 213,96	125 253,80	577 733,24	704 102,08
Résultats de clôture		186 329,00	59 960,16			126 368,84
Restes à réaliser			17 205,66	28 011,00		10 805,34
Résultats définitifs		186 329,00	49 154,82			137 174,18

2- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte Administratif Principal 2018 ci-dessus.

Vote du Compte Administratif Assainissement 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Dominique COLOMBEL, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte Administratif Assainissement de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Christophe LIBERT, Maire

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle pour le vote du compte Administratif Assainissement

Après s'être fait présenter le budget primitif Assainissement, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte Administratif Assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou DEFICIT	Recettes ou EXCEDENTS	Dépenses ou DEFICIT	Recettes ou EXCEDENTS	Dépenses ou DEFICIT	Recettes ou EXCEDENTS
Résultats reportés		5 183,78		51 816,78		57 000,56
Opérations de l'exercice	17 059,87	9 910,23	13 632,92	10 208,76	30 701,42	20 118,99
TOTAUX	17 059,87	15 094,01	13 632,92	62 025,54	30 701,42	77 119,55
Résultats de clôture	1 965,86			48 392,62		46 426,76
Restes à réaliser						
Résultats définitifs	1 965,86			48 392,62		46 426,76

3- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte Administratif Budget Assainissement 2019

Vote du Compte Administratif Clos Louis Simon 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Dominique COLOMBEL, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte Administratif Clos Louis Simon de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Christophe LIBERT, Maire

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle pour le vote du compte Administratif Clos Louis Simon, Après s'être fait présenter le budget primitif Clos Louis Simon, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte Administratif Clos Louis Simon, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou DEFICIT	Recettes ou EXCEDENTS	Dépenses ou DEFICIT	Recettes ou EXCEDENTS	Dépenses ou DEFICIT	Recettes ou EXCEDENTS
Résultats reportés Opérations de l'exercice	114 589,54	103 502,38	59 392,26	65 672,30 18 182,70	173 981,80	65 672,30 121 685,08
TOTAUX	114 589,54	103 502,38		83 855,00	173 981,80	187 357,38
Résultats de clôture	11 087,16			24 462,74		13 375,58
Restes à réaliser						
Résultats définitifs	11 087,16			24 462,74		13 375,58

2- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 8 voix POUR et 2 abstentions le compte administratif Budget Clos Louis Simon 2019.

Affectation du résultat compte administratif principal 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Ayant entendu les résultats du compte Administratif 2019, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, Constatant que le compte Administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2018	Virement à la section invest	Résultat exercice 2019	Restes à réaliser 2018	Solde des restes à réaliser	Pour affectation des résultats
FONCTIONNEMENT	231 683,50	100 000,00	54 645,50			186 329,00
INVESTISSEMENT	-18 655,89		41 304,27		10 805,34	- 49 154,82

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération du résultat, le résultat d'investissement restant toujours en investissement et devant en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2019 **186 329,00 €**

Affectation complémentaire en réserve (R1068) : 60 000,00 €

Résultat reporté en fonctionnement (R002) : 126 329,00 €

Résultat d'investissement reporté (D001) : 59 960,16 €

Affectation du résultat compte Administratif Assainissement 2019

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Ayant entendu les résultats du compte Administratif Assainissement 2019,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,
 Constatant que le compte Administratif Assainissement présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2018	Virement à la section invest	Résultat exercice 2019	Restes à réaliser 2018	Charges rattachées (ICNE)	Pour affectation des résultats
FONCTIONNEMENT	5 183,78		- 7 149,64		100,47	- 1965,86
INVESTISSEMENT	51 816,78		-3 424,16			48 392,62

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération du résultat, le résultat d'investissement restant toujours en investissement et devant en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Déficit de fonctionnement global cumulé au 31/12/2019	1965,86 €
Affectation complémentaire en réserve (R1068) :	00,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (D002) :	1965,86 €
Résultat d'investissement reporté (R001) :	48 392,62 €

Affectation du résultat compte Administratif Clos Louis Simon 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,
 Ayant entendu les résultats du compte administratif Clos Louis Simon 2019,
 Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,
 Constatant que le compte Administratif Clos Louis Simon présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2018	Virement à la section invest	Résultat exercice 2019	Restes à réaliser	Pour affectation des résultats
FONCTIONNEMENT			- 11 087,16		- 11 087,16
INVESTISSEMENT	65 672,30		-41 209,56		24 462,74

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération du résultat, le résultat d'investissement restant toujours en investissement et devant en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Déficit de fonctionnement global cumulé au 31/12/2019	11 087,16 €
Affectation complémentaire en réserve (R1068) :	00,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (D002) :	11 087,16 €
Résultat d'investissement reporté (R001) :	24 462,74 €

8 voix POUR – 2 abstentions

Vote des taux d'imposition 2020

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition, Vu l'article 1639 du code général des impôts,

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter, pour 2020, les taux d'imposition suivants semblables aux taux adoptés en 2019 :

Nature des taxes locales	Taux d'imposition 2020
Habitation	17,89 %
Foncier bâti	19,48 %
Foncier non bâti	31,98 %

Adopté à l'unanimité.

Vote du Budget principal 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2020 qui s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général	133 700,00	013	Atténuations de charges	4 100,00
012	Charges de personnel	206 200,00	70	Produits de services, domaine, ventes diverses	45 600,00
014	Atténuations de produits	47 000,00	73	Impôts et taxes	161 300,00
65	Autres charges gestion courante	63 600,00	74	Dotations, subventions	159 831,00
66	Charges Financières	4 000,00	75	Autres Produits gestion courante	11 000,00
023	Virement section d'investissement	50 000,00	77	Produits exceptionnels	1 500,00
042	Operations d'ordre de transfert entre sections	5 160,00	002	Résultat reporté	126 329,00
Total dépenses de fonctionnement		509 660,00	Total recettes de fonctionnement		509 660,00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00	13	Subvention d'investissement	40 761,00
21	Immobilisations corporelles	106 599,84	10	Dotations fonds divers	7 840,00
16	Emprunts et dettes	28 450,00	138	Autres	34 249,00
020	Dépenses imprévues	1 000,00	1068	Excédents de fonctionnement cap	60 000,00
001	Solde d'exécution négatif reporté	59 960,16	16	Dépôt, cautionnement	1 000,00
			021	Virement de la section de fonctionnement	50 000,00
			040	Opérations patrimoniales	5 160,00
Total dépenses d'investissement		199 010,00	Total recettes d'investissement		199 010,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▶ Approuve le budget primitif principal 2020,
- ▶ Autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures et signer les documents nécessaires à son exécution.

Vote du Budget Assainissement 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif Assainissement 2020 qui s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Proposition	Chap	Libellé	Proposition
SECTION D'EXPLOITATION					
011	Charges à caractère général	3 150,00	70	Vente de produits fabriqués	12 000,00
012	Charges de personnel	900,00	74	Subvention d'exploitation	8 000,00
014	Atténuations de produits	1 500,00	042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 911,00
65	Autres charges gestion courante	2 856,14			
66	Charges financières	3 330,00			
042	Op d'ordre de transfert entre sect	10 209,00			
002	Résultat reporté	1 965,86			
Total dépenses d'exploitation		23 911,00	Total recettes de fonctionnement		23 911,00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
21	Immobilisations corporelles	44 600,00	040	Op d'ordre de transfert entre section	10 209,00
16	Emprunts et dettes	10 090,62	001	Solde d'exécution positif reporté	48 392,62
040	Op d'ordre de transfert entre sect	3 911,00			
Total dépenses d'investissement		58 601,62	Total recettes de fonctionnement		58 601,62

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▶ Approuve le budget primitif Assainissement 2020,
- ▶ Autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures et signer les documents nécessaires à son exécution.

Vote du Budget Clos Louis Simon 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif Clos Louis Simon 2020 qui s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Proposition	Chap	Libellé	Proposition
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général	5 000,00	70	Produits des services	51 000,00
66	Charges financières	400,00	74	Dotations Subventions Participations	12 095,49
042	Op d'ordre de transfert entre sect	59 392,66	77	Produits exceptionnels	12 783,93
043	Op d'ordre à l'int de la section	400,00	043	Opérations d'ordre à l'int de section	400,00
002	Résultat reporté	11 087,16			
Total dépenses d'exploitation		76 279,42	Total recettes de fonctionnement		76 279,42
SECTION D'INVESTISSEMENT					
16	Emprunts et dettes	83 855,00	040	Op d'ordre de transfert entre section	59 392,26
			001	Solde d'exécution positif reporté	24 462,74
Total dépenses d'investissement		83 855,00	Total recettes de fonctionnement		83 855,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 9 voix POUR et 2 abstentions :

- ▶ Approuve le budget primitif Clos Louis Simon 2020,
- ▶ Autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures et signer les documents nécessaires à son exécution.

Attribution du marché rénovation de l'éclairage public

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 mars 2020 approuvant l'inscription sur le budget principal des crédits pour la rénovation de l'éclairage public du bourg ;

La consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public dans le bourg – remplacement des lanternes existantes par des Leds - a eu lieu du 17 décembre 2019 au 17 janvier 2020 à 12h00.

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le mercredi 22 janvier 2020 à 14h00 en mairie, salle du Conseil Municipal pour procéder à l'ouverture des plis reçus.

5 plis, ont été reçus de manière dématérialisée (sur le site internet www.sarthe-marchespublics.fr).

1^{er} pli ERS MAINE - 1 ZA La Haute Chenardière BP 50021 - 72560 CHANGÉ

2^{ème} pli GARCZYNSKI TRAPLOIR - 24 Rue Thomas Edison - 72000 LE MANS (siège social)

CITEOS LE MANS - Route d'Alençon Bat A - 72088 LE MANS cedex 9 (établissement exécuteur)

3^{ème} pli BOUYGUES ENERGIES & SERVICES - 1 Rue Eugène Freyssinet - 78280 GUYANCOURT (siège social)

ZA de la Forêt Impasse de Fougères - 72470 CHAMPAGNÉ (centre de travaux)

4^{ème} pli SAS LES TRAVAUX PUBLICS - 46 Route de la Brardière - 72220 SAINT GERVAIS EN BELIN

5^{ème} pli EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES VAL DE LOIRE - 6 Rue Denis Papin - 37300 JOUE LES TOURS

A l'issue de l'ouverture des plis, les offres de BOUYGUES ENERGIES & SERVICES et de SAS LES TRAVAUX PUBLICS n'ont pas été retenues.

La commission d'appel d'offres a procédé à l'analyse technique et financière des propositions prenant en considération les critères de jugement des offres, conformément au règlement de la consultation.

En vue de l'attribution du marché des travaux, la Commission d'Appel d'Offre s'est prononcée en faveur d'un classement des entreprises en tenant compte des critères énoncés dans l'avis de publicité selon le tableau suivant :

N°1 - GARCZYNSKI TRAPLOIR

23 900,00 € HT soit 28 680,00 € TTC

N°2 - ERS MAINE

24 997,80 € HT soit 29 997,36 € TTC

N°3 - EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES VAL DE LOIRE 32 794,00 € HT soit 39 352,80 € TTC hors variante

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la commission d'appel d'offres, après en avoir délibéré et voté par 11 voix pour, pour les travaux de rénovation de l'éclairage public du bourg, décide :

- de retenir l'entreprise GARCZYNSKI TRAPLOIR - 24 Rue Thomas Edison - 72000 LE MANS pour un montant de travaux de 28 680,00 € TTC, compte tenu de la qualité de son offre, de son prix et de la qualité de ses interlocuteurs,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise retenue et tout autre document relatif à cette attribution.

Condition d'attribution de subvention aux Associations

Dans le cadre de l'affectation de subventions communales aux Associations,

Suite à la réunion de la commission des finances réunie le 17 février 2020,

Il est proposé au Conseil Municipal d'établir le critère d'attribution de subvention aux Associations suivant :

L'Association devra disposer d'un montant de moins de 3000 € sur son compte bancaire pour être éligible à l'attribution d'une subvention communale.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la proposition faite par Monsieur le Maire,
- Charge Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération

Attribution des subventions aux associations exercice 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de subvention de la part des Associations suivantes éligibles et propose de leur attribuer les montants suivants pour 2020 :

Radio Prévert - Pontvallain	200 €
Association culturelle de La Fontaine Saint Martin	200 €
La Balade Fontainoise La Fontaine Saint Martin	200 €
Anciens combattants AFN Cerans-Fouletourte	60 €

Le Conseil Municipal, unanime, après avoir délibéré,

Approuve la proposition faite par M. le Maire et attribue les montants figurant ci-dessus aux dites associations pour l'année 2020.

Attribution d'une subvention au collège Pierre Belon

Dans le cadre de l'organisation de sorties et voyages scolaires organisés par le Collège Pierre BELON de Cérans - Fouletourte, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lui attribuer une aide financière pour 2020 équivalente à 10 € par élèves domiciliés à La Fontaine Saint Martin qui sont scolarisés au collège Pierre BELON.

Le Conseil Municipal,

Sachant que 48 élèves domiciliés à La Fontaine Saint Martin sont à ce jour scolarisés au Collège Pierre BELON de Cérans - Fouletourte,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la proposition faite par M. le Maire et attribue une aide financière de 480 € pour 2020 au Collège Pierre Belon de Cérans - Fouletourte.

Compte rendu du Conseil d'école

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du résumé du dernier conseil d'école qui s'est tenu le 7 février 2020.

Prévision des effectifs pour la rentrée 2020 : 53 élèves

Travaux demandés :

- Aménagement d'un espace « vert » derrière l'abri situé dans la cour avec plantation de framboisiers, cassis, plante grimpante (plantes pérennes)
- Cible à mettre en place au niveau du préau
- Fourniture d'un meuble de rangement fermé pour stocker du matériel

Le compte rendu sera prochainement adressé à la mairie.

Après discussion, le Conseil émet des réserves sur le choix des plantations demandées (pouvant être piquantes)

Lotissement communal Clos Louis Simon - modification du prix de vente du lot 2

M. le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du Conseil Municipal 82 2018 du 23 octobre 2018 fixant le prix de vente des 4 lots du lotissement communal Clos Louis Simon.

A ce jour, les lots n°1 d'une superficie de 731m² et n°3 d'une superficie de 1 373m² sont vendus.

Concernant la vente du lot 4 d'une superficie de 1 248m², un compromis de vente a été signé au cabinet RNC, Notaires associés à Cérans - Fouletourte

Monsieur le Maire indique que des acheteurs se portent acquéreurs du lot 2 d'une superficie de 1 056m², au prix de 24 000 €, le prix de vente de celui-ci étant initialement fixé à 26 000 €.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De céder le lot 2, parcelle cadastrée AB 154 du Clos Louis Simon, d'une superficie de 1 056m², au prix de 24 000 €

- Que soit établi l'acte notarié par Maître Hubert AMIOT, cabinet RNC, Notaire à Cérans - Foulletourte.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte et autorise Monsieur le Maire :

- A vendre le lot 2 d'une superficie de 1 056m² du lotissement communal Clos Louis Simon au prix de 24 000 €

- A signer, ou l'un de ses adjoints, tous les actes nécessaires à la transaction,

- Désigne Maître Hubert AMIOT, cabinet RNC, Notaire à Cérans - Foulletourte, pour la rédaction des actes à intervenir.

Questions diverses

Recensement de la population 2020

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des résultats du recensement de la population qui s'est déroulé du 16 janvier au 15 février 2020.

Les résultats sont les suivants :

● Résidences principales :	225
● Logements occasionnels :	05
● Résidences secondaires :	9
● Logements vacants :	27
● Total des logements collectés par la commune :	266
● Total des bulletins individuels :	591
● Fiche de logement non enquêté :	5
● Nombre supposé de personnes résidant dans les logements non enquêtés	10
● Total des logements d'habitation :	271

Comice 2021

Monsieur le Maire rappelle que la commune de La Fontaine Saint Martin devrait accueillir le comice en 2021. Le Conseil Municipal se prononcera ultérieurement sur la possibilité d'accueillir cette manifestation sur la commune en 2021.

Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié – lutte contre la renouée du japon

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la présence d'une plante invasive sur le bassin de la Vezanne (localisée sur la parcelle communale A 585)

Pour la remise en état du site, le SMSEAU estime le montant des travaux à 1 598,76 €, ils seraient intégralement pris en charge par le Syndicat.

Le Conseil Municipal est informé de la possibilité de mise en place d'une convention entre la commune et le SMSEAU validant la remise en état du site.

Adopté.

Elections Municipales – bureau de vote du 15 mars 2020

A ce jour, les permanences du bureau de vote des élections municipales du 15 mars 2020 sont les suivantes :

8h-10h	10h-12h	12h-14h	14h-16h	16h-18h
- Marie GROULT - Christophe LIBERT -	- Juan DE LA HORRA - Fabienne BRETIGNOL -	- Christophe DUPONT - Christiane MEACCI -	- Dominique COLOMBEL - -	- Inès DURAND GASSELIN - Olivier GALERAN -

Fin de la séance à 22h00